



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2019**

RAFT

Table des matières

A. PREAMBULE.....	3
B. LES EPREUVES CONCERNEES	3
C. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2019	3
1. Organisation de la compétition de sélection	3
2. Contenu de la Sélection.....	3
D. PROPOSITIONS DE SELECTION.....	3
1. Préambule	3
2. Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2019	4
3. Règles administratives.....	4
4. Financement de l'action :.....	4
E. PROGRAMME D' ACTIONS	4
F. DIVERS.....	4
1. Diffusion du mode de sélection.....	4
2. Encadrement de l'équipe	4

A. PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner le RAFT capable d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2019.

Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Freestyle.

B. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Equipe de France RAFT 2019 sont :

Intitulé WRF
R4 - Senior

C. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2019

1. Organisation de la compétition de sélection

1.1. Compétition de référence

La compétition de référence sera le Championnat de France OPEN RAFT.

1.2. Règlement applicable

La compétition se déroulera en conformité avec le règlement de la WRF.

2. Contenu de la Sélection

Head to Head (H2H) : sur le même parcours que le sprint, départ à 2 rafts côte à côte en manche éliminatoire.

D. PROPOSITIONS DE SELECTION

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Manager « RAFT ».

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où une équipe ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), une autre équipe pourra être sélectionnée pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2019

L'équipe remportant le Titre de Champion de France Open le 12 Mai sera proposée à la sélection 2019. Si celle – ci ne peut pas participer à l'action internationale, l'équipe arrivée en seconde position sera proposée à la sélection.

3. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à ce que les athlètes soient :

- Licencié au sein de la FFCKSP
- Avoir leur passeport en cours de validité
- Financer le déplacement

4. Financement de l'action :

Il n'y aura pas de prise en charge financière de la part de la FFCKSP.

La Fédération Turque prend en charge :

- la restauration,
- l'hébergement,
- les navettes sur place.

Reste à charge des athlètes :

- son billet d'avion aller / retour,
- Une partie du billet d'avion aller / retour du chef d'équipe
- l'équipement,
- Les inscriptions,
- Le vestiaire Equipe de France.

E. PROGRAMME D' ACTIONS

- Championnat du Monde en Turquie du 08 au 13 Juin 2019.

F. DIVERS

1. Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak.

2. Encadrement de l'équipe

Une personne nommée par le Directeur Technique National aura la charge d'accompagner l'équipe lors de l'action terminale.

La partie administrative sera gérée par le siège fédéral.